



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 276-22



EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 24 janvier 2022, le Conseil a adopté le règlement numéro 276-22 décrétant une dépense 878 000 \$ et un emprunt de 878 000 \$ pour le prolongement de la conduite d'eau potable et pour les travaux de réfection de voirie et de drainage sur la rue des Écureuils.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la soussignée, celui-ci étant situé au 35, rue Principale Ouest, Adstock, et ce, pendant les heures normales d'ouverture du bureau. Vous pouvez également consulter ce règlement en tout temps en vous rendant à la section appropriée sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.adstock.ca.

Donné à Adstock, ce 25 juillet 2022.

La directrice générale,

(Signé)

Julie Lemelin





CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Article 420 du code municipal)

Règlement numéro 276-22, entrée en vigueur

Je soussignée, Julie Lemelin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Adstock, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant, le 25 août 2022, entre 10h00 et 16h00, les copies nécessaires aux endroits désignés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 25 août 2022.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Julie Lemelin

